



Procédure de sélection des équipes représentatives

Saison 2025-2026

1. Le Hockey Mineur s'engage à être transparent dans la procédure d'évaluation
2. Seul l'entraîneur principal est habilité à établir la liste des joueurs
3. Le Hockey Mineur n'engagera qu'une seule équipe par catégorie.
4. Les listes des joueurs qui composeront les équipes pour représenter le club pour les tournois et ou matchs amicaux sur Terre Neuve et ou Saint-Pierre seront annoncés au plus tard le 31 décembre 2025. Les équipes doivent être validées avant le 10 janvier dans le logiciel HCR (Hockey Canada Registry) utilisé par HNL.
5. Les équipes seront composées de 15 joueurs (lorsque 15 joueurs sont possibles) et de 2 gardiens (lorsque 2 gardiens sont possibles).
6. 2 joueurs remplaçants pourront également être inscrits lorsque cela est possible
7. Le bureau directeur ne divulguera à aucun moment les résultats du classement des joueurs lors des évaluations. L'entraîneur peut fournir des commentaires sur les points qu'il juge à améliorer.
8. Le Hockey Mineur veillera à ce qu'un nombre suffisant de séances d'entraînement et de matchs soient organisés pour les évaluations.
9. Les aptitudes des attaquants, des défenseurs et des gardiens varient et seront prises en compte dans le classement général des joueurs, ainsi que l'assiduité, le comportement sur et en dehors de la glace et que l'investissement des joueurs(es).
10. Le processus de sélection sera basé uniquement sur le classement de l'entraîneur général. La direction, le directeur technique et les entraîneurs bénévoles n'auront aucune influence sur ce classement.
11. Le Bureau directeur se réserve le droit de ne pas emmener en déplacement un joueur préalablement sélectionné et/ou de le remplacer dans le cas de non-respect de celui-ci de la charte du joueur durant la saison.